

Statistiques d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Année 2014

Les dernières statistiques technologiques des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Région Parisienne (*exercice 2014*) référencées par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (*Région Ile-de-France : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95*) font apparaître les résultats suivants pour le Bâtiment et les Travaux Publics.

Les statistiques technologiques régionales du CTN B « Industries du Bâtiment et des Travaux Publics » mettent en évidence entre 2013 et 2014 :

- des effectifs en hausse et un nombre d'accidents du travail qui reste néanmoins stable,
- un indice et un taux de fréquence qui continuent de s'améliorer,
- une baisse importante du nombre d'accidents ayant entraîné une incapacité permanente,
- un taux moyen d'incapacité permanente qui diminue,
- un allongement de la durée moyenne d'une interruption de travail faisant suite à un accident du travail,
- une baisse du nombre et de la gravité des accidents de trajet,
- un nombre de maladies professionnelles reconnues qui augmente après la baisse constatée en 2013.

L'évolution des indicateurs sur une période de 10 ans montre :

- une baisse continue de l'indice de fréquence des accidents du travail,
- une hausse presque linéaire du nombre moyen de jours indemnisés par accident du travail,
- une diminution de l'indice de fréquence des accidents graves.

Accidents du travail

→ Le nombre de décès, hors accidents de trajet, en 2014 (**20**) est inférieur à celui de l'année 2013 (**23**).

7 accidents mortels sur 20, soit 35 % des événements, résultent d'une chute de hauteur. Nous constatons également 3 voire 4 décès dus à un malaise cardiaque. En Ile-de-France, près de 30% des décès consécutifs à un accident du travail concernent le secteur du BTP.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des accidents du travail mortels imputés en 2013 par activité :

Code NAF	Activité	Nombre de décès	Résumé de l'accident
3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux	1	Septembre 2014 : chute de hauteur depuis un escabeau après avoir été déséquilibré.
4120A	Construction de maisons individuelles	1	Février 2014 : accident de la route.
4221Z	Construction de réseaux pour fluides	1	Avril 2014 : malaise cardiaque.
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	1	Janvier 2014 : heurt lié au basculement accidentel d'un élément de construction non stabilisé.
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	1	Septembre 2014 : heurt par une pelle hydraulique lors d'une manœuvre de recul.
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	1	Mai 2014 : écrasement dû à la chute d'un poteau en cours de manutention.
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	2	Mai 2014 : malaise cardiaque. Juin 2014 : électrocution lors d'une intervention dans une armoire électrique.
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	1	Septembre 2014 : chute de hauteur à travers une toiture.
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	1	Mai 2014 : chute de hauteur depuis une fenêtre.
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	1	Mai 2014 : décès probablement occasionné par une chute suite à un malaise.

Code NAF	Activité	Nombre de décès	Résumé de l'accident
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	1	Juin 2014 : chute de hauteur depuis un échafaudage.
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	1	Février 2014 : chute de hauteur à travers une toiture.
4339Z	Autres travaux de finition	1	Février 2013 : circonstance indéterminées.
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	5	Septembre 2015 : heurt lié à la projection de matériaux de construction et chute. Octobre 2013 : malaise cardiaque. Septembre 2014 : chute de hauteur depuis un balcon. Mars 2014 : écrasement lié à la chute d'un matériel de coffrage. Mars 2013 : chute de hauteur depuis un échafaudage.
4673A	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	1	Avril 2014 : écrasement dû à la chute d'une partie d'une grue à tour.
TOTAL		20	

- En 2014, dans le BTP, le nombre d'accidents du travail reste presque stable (-0,3%) malgré un effectif francilien en hausse de 4,1%. Seuls 7% de ces accidents occasionnent moins de 4 jours d'arrêt.
- L'indice et le taux de fréquence des accidents du travail ont diminué respectivement de 4,3 et 2,4%. Ces indicateurs sont néanmoins 1,7 à 1,8 fois supérieurs à ceux de l'ensemble des CTN.
- Le nombre total de jours d'arrêt a augmenté de 2,9%. La durée moyenne d'une interruption de travail faisant suite à un accident du travail a, quant à elle, progressé de 3,3%.
- Pour cette même année, le nombre des accidents du travail qui ont occasionné une incapacité permanente a baissé de 12,9%. En outre, la gravité de ces événements diminue également avec un taux moyen d'IP en recul de 3,2%.

Le tableau ci-dessous présente les activités du CTN B ayant un effectif supérieur à 500 salariés en Île-de-France, classées par indice de fréquence décroissant pour l'année 2014.

Analyse par activité des accidents du travail avec arrêt du CTN B

Code NAF	Libellé du code NAF	Sections d'établissement	Salariés	AT	Indice de fréquence
4391A	Travaux de charpente	261	1 249	156	124,9
4391B	Travaux de .couverture par éléments	1 140	4 930	467	94,7
4669B	Commerce de gros (commerce intérentreprises) de fournitures et équipements industriels divers	79	608	49	80,6
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	3 971	14 345	1 106	77,1
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	2 628	8 114	621	76,5
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	1 852	7 197	540	75,0
4399B	Travaux de montage de structures métalliques	474	1 550	111	71,6
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	648	4 259	304	71,4
3320B	Installation de machines et équipements mécaniques	139	1 023	71	69,4
3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets	52	982	65	66,2
4399E	Location avec opérateur de matériel de construction	81	739	48	65,0
4332C	Agencement de lieux de travail	388	1 493	95	63,6
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	7 577	28 708	1 791	62,4
4311Z	Travaux de démolition	167	1 174	71	60,5
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	2 176	15 734	947	60,2

Les activités du CTN B, regroupant au moins 500 salariés et dont la sinistralité s'avère la plus élevée, pèsent, pour les 15 premières d'entre elles, près de 30% des effectifs du BTP francilien. Leur indice de fréquence est 1,4 à 2,9 fois supérieur à la moyenne (43,2).

Accidents du travail : évolution de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Décès.....	13 ↘	17 ↗	18 ↗	16 ↘	23 ↗	20 ↘
Indice de fréquence des incapacités permanentes.....	5,6 ↘	5,3 ↘	5,0 ↘	4,4 ↘	4,11 ↘	3,44 ↘
Accidents avec arrêt	16 619 ↘	15 879 ↘	15 416 ↘	14 491 ↘	13 530 ↘	13485 ↘
Accidents "graves".....	1 612 ↘	1 524 ↘	1 451 ↘	1 347 ↘	1 232 ↘	1 073 ↘
Indice de fréquence des accidents avec arrêt	57,3 ↘	55,7 ↘	53,2 ↘	47,7 ↘	45,1 ↘	43,2 ↘
Taux de fréquence.....	35,9 ↘	35,3 ↘	34,1 ↘	31,1 ↘	29,2 ↘	28,5 ↘
Durée moyenne de la période d'incapacité temporaire	67 ↗	69,5 ↗	71,7 ↗	73,7 ↗	76,5 ↗	79,00 ↗
Effectifs.....	290 305 ↗	285 217 ↘	290 019 ↗	303 907 ↗	299 853 ↘	312 195 ↗

Maladies Professionnelles

En 2014, le nombre de maladies professionnelles reconnues a augmenté de 16,3%. La gravité de ces événements a néanmoins baissé de 4,6% avec, notamment, un recul significatif des pathologies ayant généré une incapacité permanente supérieure ou égale à 10%.

Pour cette même année, 52% des victimes de maladie professionnelle dans le BTP ont à déplorer des séquelles (IP).

Nous dénombrons 1 décès lié à une maladie professionnelle en 2014, contre 2 l'année précédente.

La répartition des principales maladies professionnelles reconnues est la suivante :

- 630 affections périarticulaires (tableau 57),
- 89 affections du rachis lombaire (tableaux 97 et 98),
- 56 affections causées par des lésions chroniques du ménisque (tableau 79),
- 17 affections causées par le bruit (tableau 42),
- 18 affections causées par l'amiante (tableaux 30 et 30 bis),
- 6 affections causées par les vibrations et chocs (tableau 69),
- 4 affections causées par les isocyanates organiques (tableau 62),
- 6 maladies hors tableau.

En 2014, plus de 9 maladies professionnelles sur 10, reconnues en Ile-de-France dans le BTP, résultent de troubles musculo-squelettiques (tableaux 57, 69, 79, 97 et 98).

Il est à noter que les affections périarticulaires représentent, à elles seules, près des trois quarts des maladies professionnelles (tableau n° 57).

Accidents de trajet

En 2014, le nombre des accidents de trajet a baissé de 6,3%. Seuls 12% de ces accidents occasionnent moins de 4 jours d'arrêt de travail.

La gravité de ces événements affiche une diminution significative de près de 30%.

Nous déplorons 6 décès, soit 4 de moins que l'année précédente.

Statistiques financières

Le secteur du BTP a pris en charge les sommes de 92 235 € au titre des incapacités temporaires et 65 903 € au titre des incapacités permanentes.

Cela représente un total de 158 137 €.

Le taux brut annuel correspond au rapport suivant :

$$\frac{\text{Montant total des prestations enregistrées au cours d'un exercice} \times 100}{\text{Montant des salaires soumis à cotisations pour le même exercice}}$$

En 2014, pour l'Ile-de-France, les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles (hors accident de trajet) dans le BTP ont diminué de 4,9%. Cela résulte d'une baisse de 12,4% des dépenses induites par les incapacités permanentes.

Par ailleurs, comparativement à l'ensemble des CTN franciliens, les activités du BTP, avec près de 7% des effectifs, ont induit 15% des coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles.